

L'église et l'état, des partenaires

Guy-André Roy

Numéro 25, automne 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18498ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, G.-A. (1984). L'église et l'état, des partenaires. *Continuité*, (25), 7–7.

En raison du rôle important qu'a joué l'Église au Québec, le patrimoine religieux constitue un témoignage essentiel à la compréhension de notre civilisation. Ce patrimoine révèle une partie importante de notre histoire et comprend aussi bien les oeuvres d'art que les biens immobiliers. C'est pour cette raison que le ministère des Affaires culturelles et certaines de ses institutions, dont les Archives nationales et le Musée du Québec, ont toujours accordé une place importante à la connaissance, à la protection et à la mise en valeur de ce patrimoine infiniment riche et varié.

L'HÉRITAGE RELIGIEUX

Depuis sa création, le ministère des Affaires culturelles poursuit le travail entrepris par Gérard Morisset et Pierre-Georges Roy dans le domaine de l'inventaire du patrimoine religieux. Ainsi, le ministère a-t-il continué l'inventaire des oeuvres d'art, des églises, des presbytères et des édifices conventuels, entrepris l'inventaire des orgues et des fonds d'archives paroissiales, réalisé celui des calvaires et des croix de chemin, et fait de nombreuses études notamment sur les chapelles de procession. L'ampleur de la documentation accumulée (à caractère archivistique, descriptif et photographique) constitue une banque de renseignements indispensables pour qui veut entreprendre une étude ou une action ayant trait au patrimoine religieux québécois. À titre d'exemple, mentionnons que plus de 15 000 oeuvres d'art et biens mobiliers religieux ont été recensés de même que les quelque 2 900 calvaires et croix de chemin existants. Dans le domaine des archives, les fonds de 450 paroisses et de 40 communautés religieuses ont été répertoriés et ce, pour la seule région de Montréal.

SA PROTECTION...

Le ministère des Affaires culturelles s'est par ailleurs

préoccupé de la sauvegarde du patrimoine religieux. C'est ainsi qu'en vertu des moyens que lui confère la Loi sur les biens

nautés religieuses, les autorités diocésaines et les collectivités locales sont, elles aussi, très averties et se soucient de plus

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT, DES PARTENAIRES

tauration du patrimoine tant immobilier que mobilier, artistique et archivistique. De plus, il diffuse des informations sur les moyens de conservation.

...ET SA MISE EN VALEUR

Avec la connaissance et la protection, la mise en valeur de notre patrimoine religieux demeure une préoccupation constante. À cet égard, les expositions et la diffusion des connaissances constituent des moyens privilégiés. Que l'on pense par exemple à l'exposition sur l'histoire et l'art religieux du Québec, exposition qui s'inti-



culturels, il a protégé par un statut juridique plusieurs biens culturels religieux: 116 édifices et plus de 7 000 oeuvres d'art et biens mobiliers ont été classés ou reconnus. Il ne s'agit certes là que d'une infime partie du tout, mais le classement doit être perçu comme une mesure exceptionnelle de protection.

La responsabilité de la sauvegarde de cette partie de notre patrimoine, le Ministère la partage avec d'autres intervenants. Les fabriques, les commu-

L'intérieur de l'église Saint-Grégoire de Nicolet, classée monument historique.

en plus de protéger ce patrimoine. Le Ministère fait tout son possible pour appuyer leurs efforts. C'est ainsi que plusieurs organismes et institutions ont pu bénéficier d'importantes subventions. Le Ministère est également en mesure de fournir aux divers propriétaires de biens culturels religieux l'expertise nécessaire pour les projets de res-

tuler *Le Grand Héritage* et qui se déroule actuellement au Musée du Québec; soulignons aussi la publication de deux importants catalogues traitant du même sujet. C'est en faisant ainsi mieux connaître les différents éléments de notre patrimoine religieux qu'on favorisera sa protection. ■

Guy-André Roy